



LE DÉPARTEMENT

Direction de l'Enfance et de la Famille

Pôle PMI

CONSEILS AUX EAJE

Les EAJE vont ouvrir à nouveau leur porte le 11 mai et se posent légitimement plusieurs questions concernant tant l'entretien des locaux, l'accueil des parents, la prise en charge des enfants ainsi que l'organisation de l'activité à l'intérieur et dans les espaces extérieurs.

Si les services de la PMI ne peuvent rédiger un protocole car seul l'Etat a cette prérogative, nous pouvons proposer des conseils de bon sens qui devront être adaptés à chaque structure en fonction de ses locaux, du personnel dont elle peut disposer et du public accueilli.

Dans son discours du 28 avril le premier ministre a donné quelques éléments :

- Un accueil par groupe de 10 enfants maximum.
- Plusieurs groupes de 10 seront possibles si les conditions sont réunies pour que les groupes ne se croisent pas.
- La définition des priorités d'accueil n'est pas définie par l'Etat mais sera assurée par les gestionnaires qui pourraient privilégier les enfants des couples dans l'impossibilité de télé-travailler, les enfants des soignants, des professeurs, les enfants des familles monoparentales.
- Les gestes barrières doivent être appliqués : distanciation physique entre adultes et lavage des mains.
- Le personnel devra porter un masque grand public puisque la distanciation physique avec les enfants ne peut pas être appliquée.



LE DÉPARTEMENT

Il perdure plusieurs questions pratiques :

L'accueil des parents :

Un protocole d'accueil des parents pourrait être mis en place qui privilégierait un accueil échelonné dans le temps et à l'entrée de l'établissement avec un traçage au sol symbolisant la distance entre deux parents s'ils venaient à se croiser.

L'accueil des enfants :

Le doudou, objet transitionnel entre la maison et l'extérieur est important pour l'enfant et pourrait être accepté.

Le nom de l'enfant pourrait être attaché à sa sucette, quand l'enfant en a une.
Le professionnel pourrait :

- préférer un portage latéral de l'enfant, afin d'éviter les contacts directs avec le visage.
- déshabiller lui même l'enfant et accrocher ses affaires aux porte-manteaux.
- laver les mains de l'enfant à l'eau et au savon avant l'entrée dans la salle d'activité.

Le temps d'activité :

Les professionnels pourraient privilégier des activités à l'extérieur si le temps le permet et par petits groupes en évitant que les enfants des différents groupes ne se croisent .



LE DÉPARTEMENT

Les installations extérieures seraient nettoyées après le passage de chaque petit groupe d'enfants.

A l'intérieur, il est conseillé :

- d'instaurer un rituel systématique et ludique pour permettre un lavage des mains tout au long de la journée.
- d'organiser, dans le temps, l'occupation des espaces de vie, afin de limiter le nombre d'enfants dans une même pièce.
- préférer les jouets plus gros aux jouets plus petits et plus difficiles à nettoyer.
- limiter, si possible, le nombre de jouets qui seront manipulés : par exemple en créant un sac ou une corbeille au nom de l'enfant, comportant différents jouets et jeux qui pourront être nettoyés régulièrement.
- éviter les jouets en tissu ou prévoir leur lavage chaque jour à 60 degrés.
- rechercher autant que faire se peut, des activités individuelles ou avec un très petit nombre d'enfants.

Le personnel :

Il est conseillé d'organiser le planning avec le minimum de personnel requis en fonction des normes d'encadrement.



LE DÉPARTEMENT

- les gestes barrières doivent être respectés : distanciation physique et lavage des mains à l'eau et au savon.
- à leur arrivée le personnel doit mettre des chaussures professionnelles.
- le personnel doit porter une tenue dédiée à la crèche : blouse, tenue haut et bas.
- la tenue doit être changée tous les jours.
- le port de gants au moment des changes des enfants est souhaitable.
- de même le port de gants est conseillé au moment du nettoyage de toutes les surfaces.
- le port de masque grand public est à utiliser.

L'entretien des locaux :

Lorsque la structure n'a pas été fréquentée pendant les 5 derniers jours avant l'ouverture, le protocole habituel de nettoyage suffit .

Il est recommandé de bien aérer les locaux, de laisser l'eau couler afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations.

Dans le cas où la structure a été fréquentée il est conseillé :

- d'effectuer le nettoyage habituel avec un produit virucide en préférant l'utilisation de lingettes à usage unique.



LE DÉPARTEMENT

- d'utiliser un appareil à vapeur pour le sol et des bandeaux à usage unique.

Chaque jour, il est conseillé :

- d'aérer très régulièrement les locaux
- de nettoyer très régulièrement et avec un produit virucide, toutes les surfaces et notamment les tours de lits après la sieste des enfants, les poignées de portes, les interrupteurs, les robinets.
- de nettoyer après chaque passage les toilettes des enfants et les plans de change
- il est conseillé de laver le linge (draps...) utilisé pour les enfants, à 60 degrés.



LE DÉPARTEMENT

Multi-accueil Graines de Sablottes : Préconisations liées au Covid19

Recommandations et validations : Dr Bernard Lefebvre

1. L'accueil des enfants et des parents

- Les parents doivent contrôler la température de leur enfant avant de venir à la crèche. Si 38°C ou plus, il reste à la maison.
 - Les arrivées et départs des enfants sont échelonnés afin d'éviter les regroupements et croisements dans l'enceinte de la crèche mais également dans le parking. Un planning est élaboré à cet effet. Il est envoyé aux parents et affichés dans la zone d'accueil.
 - Le temps des transmissions pourra se faire par écrit, mail ou SMS afin de réduire le temps passé dans la zone d'accueil.
 - Un seul parent par enfant sera reçu dans la zone d'accueil.
 - Les parents doivent porter obligatoirement un masque.
 - Les parents doivent se déchausser ou porter des surchaussures avant de pénétrer dans la crèche.
 - Du gel hydro alcoolique est mis à disposition dans la zone d'accueil. Son usage est obligatoire pour tout parent qui pénètre dans l'établissement. ☒
 - Un marquage au sol dans le hall d'accueil est mis en place afin d'assurer le respect de la distanciation.
 - Les parents doivent signaler si eux-mêmes sont fiévreux ou s'ils toussent :
 - ***dans ce cas leur enfant ne pourra pas être accueilli.***
 - ***De même, les enfants dont un membre de la famille vivant au domicile, est malade du COVID, ne seront pas accueillis pendant 14 jours suivant les consignes du médecin qui suit la famille.***
 - Une professionnelle de la crèche contrôle la température de chaque enfant à son arrivée :
 - ***Si un enfant présente 38°C ou plus, il ne peut être accueilli à la crèche***
 - ***Une visite chez son pédiatre sera nécessaire pour vérifier que cet enfant ne présente pas de symptômes liés au Covid19***
 - ***Un certificat médical de non contagion sera nécessaire pour que cet enfant puisse être à nouveau accueilli à la crèche***
 - Le parent accompagne son enfant dans le vestiaire afin de changer complètement son enfant (chaussons ou chaussures compris).
- Pour les bébés :**
- ***une table de change avec un drap d'examen à usage unique entre chaque enfant***
 - ***désinfection du matelas à langer entre chaque enfant***
- Pour les grands :**
- ***ils sont changés debout.***
- ☒ Le parent repart avec la tenue « sale ».
 - ☒ Les regroupements au moment de l'arrivée et des départs ne sont pas possibles.

Affiche N°1 à l'extérieur et dans le hall d'accueil de la crèche :

MESURES COVID19

- PORTER OBLIGATOIREMENT UN MASQUE POUR ENTRER DANS LA CRECHE
- SE DECHAUSSER OU METTRE DES SURCHAUSSES AVANT D'ENTRER DANS LA CRECHE (Parents, enfants, professionnels et toutes personnes extérieures)
- SE NETTOYER LES MAINS AVEC LE GEL HYDROALCOOLIQUE A VOTRE DISPOSITION A L'ACCUEIL
- RESPECTER LA DISTANCE DE SECURITE INDIQUEE AU SOL LORS DES TRANSMISSIONS
- ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT DANS LE VESTIAIRE ET LUI CHANGER L'INTEGRALITE DE SES VÊTEMENTS (haut, bas, body, chaussettes et chaussures et repartir avec les vêtements sales)
- AVANT DE SORTIR, JETER LES SURCHAUSSES DANS LA POUBELLE PREVUE A CET EFFET

Merci de votre compréhension

Affiche N°2 dans le hall d'accueil de la crèche :

MESURES COVID19

- NOUS CONTROLONS LA TEMPERATURE DE VOTRE ENFANT LORS DES TRANSMISSIONS DU MATIN AVEC UN THERMOMETRE FRONTAL :
- Si votre enfant présente 38°C ou plus, il ne peut être accueilli à la crèche
- Une visite chez son pédiatre sera nécessaire pour vérifier que votre enfant ne présente pas de symptômes liés au Covid19
- Un certificat médical de non contagion sera nécessaire pour que votre enfant puisse être à nouveau accueilli à la crèche

Merci de votre compréhension

MESURES COVID19

- ALLONGER VOTRE ENFANT SUR LA TABLE DE CHANGE OU DEBOUT AU SOL (la table de change est désinfectée et un drap à usage unique est mis en place entre chaque enfant)
- ENLEVER L'INTEGRALITE DES VÊTEMENTS DE VOTRE ENFANT (haut, bas, body, chaussettes et chaussures et repartir avec les vêtements sales)
- HABILLER VOTRE ENFANT AVEC DES VÊTEMENTS PROPRES
- JETER LE DRAP À USAGE UNIQUE À LA POUBELLE PREVUE A CET EFFET
- NETTOYER LE MATELAS DE CHANGE AVEC LE PAPIER ET LE SPRAY DESINFECTANT ET JETER A LA POUBELLE

Merci de votre compréhension

2. Organisation de l'accueil des enfants

- Un protocole de circulation sera mis en place pour les parties communes (couloir et espace extérieur) qui permettra d'éviter tout croisement du personnel et des enfants dans les flux de circulation.
- La distanciation d'un mètre sera respectée pour les lits et l'installation lors des repas qui se prendront de manière échelonnée dans l'unité.
- Un roulement de caisses de jeux adaptés à l'âge et au nombre d'enfant permettra de faciliter l'organisation de leur entretien. Une pièce sera dédiée aux stockages sales et une pièce au stockage propre.
- Les activités extérieures sont conseillées, dans l'espace extérieur de la structure qui doit être nettoyé quotidiennement et entre chaque utilisation.
- Les sorties hors de la structure sont fortement déconseillées.
- Lors des changes des enfants, il est recommandé l'utilisation de gants.

3. Surveillance de l'état de santé des enfants durant l'accueil

- ☞ Pour les enfants qui ont une pathologie chronique ou un PAI, l'avis du médecin traitant ou de crèche est indispensable.
- Pour tous les enfants, le personnel sera attentif à l'apparition éventuelle de symptômes évocateurs du COVID19 :
 - ☞ Fièvre (à 38°) ☒
 - ☞ Toux ou autres signes respiratoires (une respiration rapide peut être un signe de gravité) ☒
 - ☞ Diarrhée ☒
 - ☞ Altération de l'état général... ☒ **En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant, il convient de:**
 - ☐ Isoler l'enfant du reste du groupe avec une professionnelle ☒
 - ☐ Lui donner un antipyrétique conformément au protocole médical de l'établissement ou à ☒ l'ordonnance dont dispose la structure ☒
 - ☐ Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant ☒
 - ☐ Prévenir le médecin de l'établissement ☒
 - ☐ Téléphoner au 15 en cas d'urgence ☒
 - ☐ Suivre ensuite les consignes du médecin ☒
 - ☐ Si le diagnostic posé est une infection Covid, l'enfant sera exclu jusqu'à sa guérison, soit ☒au minimum 14 jours après. ☒

4. Mesures relatives au personnel

- Avant de venir à la crèche, chaque personnel aura pris, chez lui, sa température. En cas de fièvre ou de toux, il contacte son médecin et reste à son domicile.

Si un salarié de l'établissement, présente les symptômes caractéristiques du COVID-19 :

☞ à son domicile :

Il ne doit pas se rendre à son travail. Il doit consulter un médecin traitant

☞ durant son travail, le salarié ressent les symptômes du COVID-19 :

Il le signale sans délai ses symptômes au directeur de l'établissement et regagne son domicile. La durée de son arrêt de travail sera précisée par son médecin traitant.

- Mesures d'hygiène :☒Lavage des mains en arrivant dans la structure, avant la prise de poste, avant et après

chaque changement de vêtement et après chaque geste sale / avant chaque geste propre. Et de manière générale, plusieurs fois par jour et au moins toutes les deux heures.

- Vêtements professionnels : Tenue de travail spécifique changée et lavée dans la structure tous les jours. Pour les vêtements ne pouvant être lavés à 60°C un circuit linge propre/linge sale est mis en place dans le vestiaire adulte :

- **Une corbeille avec sac poubelle pour le linge sale lavé tous les jours.**

- **Mise en place d'un vestiaire métallique par jour (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) pour faire un roulement de linge propre en quarantaine pendant 48h.**

- Les professionnels porteront un masque grand public.

- Habillage/déshabillage : L'arrivée du personnel sera échelonnée afin de leur permettre de se changer individuellement Le vestiaire sera quotidiennement nettoyé.

- Installations sanitaires/salle de pause restauration : Le respect des gestes barrières sera obligatoire et les consignes du ministère du travail seront respectées.

- En cuisine : la professionnelle doit porter obligatoirement un masque, une charlotte, un tablier à usage unique et des surchausses.

5. Protocoles d'entretien des jeux et jouets

Afin de réduire le potentiel risque de contamination par le Covid -19, tout en facilitant l'entretien des jouets et jeux destinés aux enfants, il convient de se référer aux préconisations suivantes.

- Les jouets sont choisis en fonction de leur facilité de désinfection et leur nombre est limité au strict minimum.

- Les jouets à haut potentiel contaminant (peluches, jouets en bois, déguisements, jouets en tissus ou en carton...) sont retirés. Il convient donc de choisir de préférence des jouets en plastique plus facilement lavables.

Lavage des jeux :

- Les jouets sont lavés 2 fois par jour au minimum, par lavage au lave-vaisselle ou lave-linge à 60°C.

- Les jouets non immergeables sont lavés 2 fois par jour au minimum : essuyage avec une lingette à usage unique ou un chiffon réutilisable, changé à chaque utilisation (et lavé en machine à 60°C minimum selon un cycle de lavage normal avec un détergent classique), imprégné d'une solution de détergent alimentaire pour le nettoyage des jeux selon les recommandations du fabricant, puis sont rincés et séchés.

Activités intérieures : Ne pas organiser d'activités avec des matériaux de manipulation difficilement lavables (pâte à modeler, sable,...) Il n'est pas possible d'organiser des temps collectifs en présence de parents ou d'intervenants extérieurs.

6. Mesures d'hygiène

Ces mesures doivent être appliquées au quotidien.

Hygiène des locaux, du matériel, du linge, de l'alimentation : Attention, le vinaigre blanc est inefficace.

- Nettoyer au quotidien les surfaces lavables avec du détergent, en insistant sur les surfaces les plus souvent touchées : poignées de porte, téléphone, clavier, digicode, bouton de sonnette et interphone...

- Vider quotidiennement les poubelles selon la nature des déchets ;

- Changer quotidiennement les draps

- Les gants de toilettes, les bavoirs ou serviettes seront lavés à chaque utilisation ;

- Laver quotidiennement le matériel de puériculture.

- Aérer régulièrement et au moins 15mn 3 fois par jour.

Respects des règles d'hygiène alimentaire dans la préparation et la distribution des repas.

Entretien des locaux :

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
- Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique
- Laisser sécher
- Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents
- A défaut d'utiliser l'eau de javel, le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).
- Élimination des bandeaux de lavage : via le circuit des ordures ménagères. Les bandeaux usagers sont mis dans un sac plastique noué une fois plein. Ce sac Coronavirus (COVID-19) est mis dans un second sac plastique noué, puis éliminé avec les ordures ménagères. Les déchets produits par la personne ayant déclaré la maladie (notamment les mouchoirs à usage unique et les masques) sont éliminés de la même manière que les bandeaux utilisés pour le nettoyage des locaux. Il n'y a donc pas d'actions particulières à faire sur ces déchets.

Protection des personnels réalisant le nettoyage et la désinfection des locaux :

- Utiliser une blouse qui sera enlevée après avoir réalisé les opérations de nettoyage et désinfection et laissée dans les locaux pour y être lavée ;
- Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage ;
- Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés ;
- Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin ;
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants ;
- Retirer les vêtements de travail et le masque grand public et les laver une fois les opérations de nettoyage/désinfection complétées.

Entretien du linge :

Manipuler le linge avec soin

- Ne pas le serrer contre soi et ne pas le secouer ;
- Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver ;
- Température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.

Vaisselle :

Il est en outre recommandé de laver précautionneusement les couverts d'un enfant malade (préférer un lavage en machine à 60° minimum)

